

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2015  
COMPTE RENDU

-----  
Présents : Mmes ANSERMINO, FARNIER S, MARTY, RIGAULT,  
Mrs BORDE, FARNIER D, LE MENER, PARIS, POUSSE, RHENY, TONDEREAU

Absents excusés : Mme FORTIN qui a donné pouvoir à Mr PARIS  
Mme PHILIPPON qui a donné pouvoir à Mme ROGER, qui ne peut être pris en compte car cette dernière n'était pas présente  
Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mme FARNIER  
Mr FIRMAIN qui a donné pouvoir à Mr BORDE

Secrétaire : Mme Sabine FARNIER

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 6 Juillet 2015 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2015/038-demande de subvention**

Monsieur le Maire informe les membres présents avoir reçu des demandes de subventions des associations suivantes :

- DDEN
- LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Mr BORDE donne la parole à Mme FARNIER. Mr BORDE dit que c'est surprenant que la DDEN demande une subvention. Mme FARNIER lit le courrier de demande de subvention. Mr BORDE explique que la DDEN vient aux réunions de conseil d'école et regarde notamment si tout est aux normes dans l'école, elle donne son avis sur le fonctionnement de l'école en général et sur la cantine. Depuis 2 ans, c'est une nouvelle personne. Mr BORDE dit qu'en général ce sont d'anciennes institutrices qui prennent cette fonction et que c'est du bénévolat. Mr BORDE indique qu'il ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. Mr TONDEREAU demande si c'est la première fois que la demande de subvention est faite. Mr BORDE lui répond que oui

Mme FARNIER lit le courrier de demande de subvention de la ligue contre le cancer. Mr BORDE dit que l'on ne donne pas à cette association d'habitude et demande si on continue. Mr TONDEREAU dit que ce type d'associations tape à toutes les portes mais que la Commune n'est pas la bonne que c'est plutôt au niveau national que cela doit se faire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de subvention à ces associations.

- **2015/039- Modification des statuts d'Agglopolys – Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme- document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »**

Mr le Maire informe que la Commune a un Plu qui n'est pas grenellisé et d'après la loi ALUR on doit le grenelliser avant la fin d'année. Comment le faire ? C'est mission impossible, si on rentre dans le giron de l'intercommunalité, cela reporte à 2017 cette obligation et ce sera fait par Agglo et sous toute réserve le Président d'Agglopolys a suggéré que cela se fasse sans contrepartie au niveau de la CLECT. Mr BORDE informe qu'une grenellisation de Plu coûte en moyenne 20 000€. C'est une loi, si on ne le fait pas en 2017 cette compétence sera automatiquement transférée à Agglo. Agglo propose d'ores et déjà de transférer cette compétence pour nous éviter de faire ces démarches,

de dépenser de l'argent et d'avoir des pénalités. Mr TONDEREAU lui répond qu'il ne parle pas des conséquences. Il dit qu'Agglo nous imposera leur choix et on n'aura rien à dire, que l'on est obligé d'y aller. Mr BORDE répond que tout va devenir très administratif. Mr TONDEREAU dit qu'il y a trop de communes en France et que les communes qui resteront seront des coquilles vides avec le temps, que le but est de réduire le nombre de communes. Mme MARTY dit que le regroupement n'est pas choisi et est imposé et que l'on n'a pas le choix. Mr BORDE lui demande ce qu'elle entend par regroupement. Mme MARTY lui dit que l'on est absorbé par Agglo, Mr PARIS lui répond que cela se fait petit à petit. Mr BORDE lui dit que c'est national et ce sont les compétences qui sont peu à peu transférées à Agglo. Le PLUi sera fait pour tout un secteur et on devrait avoir le même PLU que 8 autres communes de la petite Beauce. Mr BORDE dit qu'on peut ne pas être d'accord avec les préconisations faites par les services lors de l'instruction des ADS. Mr PARIS dit qu'il reste des choses à expliquer à la population car on est amené à transférer des charges à une autre interco pour lesquelles ils ont été élus. Mme MARTY dit que l'on est obligé de voter oui, Mr BORDE lui répond que si on est obligé de grenelliser notre PLU avant la fin de l'année, on n'aura pas le temps de faire les démarches. Mme MARTY répond qu'Agglo devrait nous l'imposer, Mr BORDE lui répond qu'il ne faut pas le voir comme cela. On peut soit attendre 2017 avec le transfert automatique mais si on fait ça il nous faut grenelliser et payer. Mr BORDE dit que la meilleure solution est d'accepter le transfert. Mr BORDE dit que le débat sera plus important et compliqué. Mr POUSSE demande s'ils reprennent les emprunts avec la compétence, Mr BORDE lui répond que oui. Mr PARIS demande si on peut repousser le vote de cette délibération, Mr BORDE lui répond que l'on doit au plus tard délibérer en octobre à ce sujet. Mr PARIS dit que cela permettrait de rediscuter de ce sujet. Mr BORDE lui répond que cela ne va pas changer grand-chose et que la loi a été votée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 abstentions et 7 voix pour d'autoriser Mr le Maire à :

- approuver le transfert de la compétence : « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » au plus tard le 31 décembre 2015 ;

- approuver l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ;

- approuver le principe de délégation d'une partie du Droit de Prémption Urbain à une ou plusieurs communes selon les conditions et les modalités qui seront décidées en commun ;

- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents,

- dire que cette délibération sera notifiée aux Maires des 48 communes d'Agglopolys afin que leur conseil municipal se prononce sur le transfert de la compétence précitée et à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,

- demander à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

- **2015/040- Soutien motion AMF**

Mr le Maire dit que l'AMF essaie de faire évoluer les choses et rappelle qu'une communauté de communes au départ est un outil qui est au service des communes et que maintenant on leur donne des compétences qui ne sont pas forcément en concordance avec ses statuts. Cette action est peut être un coup d'épée dans l'eau mais c'est bien de dire que l'on n'est pas d'accord avec ce qui est en train de se faire, et ainsi faire ressentir le mécontentement des communes.

Le Maire expose au Conseil Municipal les incidences sur la vie communale par suite de l'adoption des Lois MAPTAM et SRU, ainsi que du Projet de loi NOTRe qui a été voté fin juillet au

Parlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 3 abstentions et 11 voix pour de soutenir la motion proposée par l'AMF.

- **2015/041- Soutien à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la France a fait acte de candidature pour l'organisation des JO d'été pour l'année 2024 le 23 Juin prochain. Dans un but fédérateur autour de cette manifestation, il convient de soutenir la candidature française.

Monsieur le Maire propose de soutenir la candidature de la France pour l'organisation des JO d'été de 2024 et de mettre à disposition la salle Pierre Cellai pour le week-end du 25 au 27 Septembre prochain pour les associations qui souhaiteraient organiser une manifestation spécifique à cette occasion, mais qu'à ce jour aucune association ne s'est manifestée. Mme FARNIER dit que c'est plutôt à la Jeunesse et aux Sports de faire un courrier qu'à la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de soutenir l'organisation des JO d'été pour l'année 2024 le 23 Juin prochain.

**2015/042 – Assujettissement des locataires des logements communaux à la TEOM**

Monsieur le Maire, propose aux membres présents de prendre comme chaque année une délibération afin que les locataires des logements communaux soient assujettis à la taxe des ordures ménagères (TEOM).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'assujettir les locataires des logements communaux.

- **2015/043- Demande de réserve parlementaire à Mme GOURAULT**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Madame Jacqueline GOURAULT – Sénatrice de Loir et Cher bénéficie d'une enveloppe appelée réserve parlementaire qui lui permet de subventionner certains des projets des communes de sa circonscription. Il convient ainsi de déposer une demande de subvention auprès de son cabinet avant la fin du mois de septembre 2015.

Mr le Maire dit que les années précédentes on ne demandait pas mais que maintenant toutes les subventions comptent, mais que l'on ne peut pas demander aux deux sénateurs du Loir et Cher. Il précise que Mme GOURAULT donne plus facilement sur des projets concernant les églises et précise que l'on a des délais pour déposer un dossier. Mme MARTY pose la question suivante : peut-on demander une subvention sur les projets déjà réalisés ou les devis déjà signés. Mr PARIS lui dit que c'est sur des projets à venir. Mme MARTY demande si le fait d'obtenir une subvention nous oblige à faire les travaux. Mr BORDE lui répond que non mais qu'il faut faire les travaux pour pouvoir obtenir la subvention et certainement organiser une inauguration. Mme FARNIER dit qu'elle a déjà donné une subvention à la commune.

Monsieur le Maire demande aux adjoints et conseillers délégués de parler des projets pour l'année 2016 qui pourraient être retenus pour cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Mme GOURAULT pour obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux sur les cloches de l'église.

- **2015/044- Demande de réserve parlementaire à Mr LEROY**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Maurice LEROY – Député de Loir et Cher bénéficie d'une enveloppe appelée réserve parlementaire qui lui permet de subventionner certains des projets des communes de sa circonscription. Il convient ainsi de déposer une demande de subvention auprès de son cabinet avant la fin du mois de septembre 2015. Monsieur BORDE propose que cette demande soit plutôt accès sur des travaux de voirie ou sur les bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de Mr LEROY obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux de voirie ou sur les bâtiments.

- **2015/045- Décision Modificative**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de prendre une décision modificative suite à des dépenses non prévues au budget primitif, à savoir l'achat de décorations de Noël et la reprise de l'angle de la route de Villefrancoeur et de la route de la Croix Rouge. Mr TONDEREAU demande quel est le coût des travaux, Mr BORDE lui donne les informations suivantes : 1128€ TTC chez SPIE et 2358 € TTC chez Décolum pour les décorations de Noël et 5 898€ TTC chez Colas pour les travaux de reprise de chaussée pour le bus.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

- Compte 2152 opération 96057	+ 9 000.00 €
- Compte 2181 opération 96054	- 3 000.00 €
- Compte 2158 opération 96032	- 5 000.00 €
- Compte 2135 opération 96031	- 1 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux opérations ci-dessus.

- **2015/046- Décision Modificative**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de prendre une décision modificative pour pouvoir payer la facture des travaux de l'école. Mr TONDEREAU demande ce que ces travaux comprennent, Mr BORDE lui répond l'isolation, le placo et la peinture. Mme FARNIER demande si les travaux sur le WC sont compris, Mr BORDE lui répond non. Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

- Compte 2135 opération 9642	+ 14 802.00€
- Compte 2135 opération 96031	- 14 802.00€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux opérations ci-dessus.

- **Divers**

- Mr BORDE donne la parole à Mme RIGAULT en ce qui concerne son opération de nettoyage des bas-côtés. Elle explique que cela va se faire à la Chapelle Vendômoise et qu'elle s'appuie sur une opération de nettoyage de Leclerc. Elle dit qu'une dizaine de personnes sont déjà inscrites et qu'elles peuvent le faire jusqu'à la veille de l'opération. Cela se fera le samedi 26 Septembre 2015. Mme FARNIER demande comment s'inscrire, Mme RIGAULT lui dit que l'inscription est uniquement sur internet et sur un site spécifique. Elle dit que quelque chose peut être fait avec l'école mais qu'il faut voir car c'est plus difficile avec les enfants à surveiller. Elle dit que si certains ont des idées sur des sites à nettoyer tout est bon à prendre. Mr BORDE lui confirme avoir prévenu Agglo concernant l'accès à la déchetterie et lui dit que les containers devraient être vidés la veille. Il informe également que la semaine dernière les containers avaient pleins de déchets tout autour. Un papier avec un nom de personne a été retrouvé et elle a été contactée pour nettoyer le site. Mr BORDE explique avoir préféré agir ainsi cela est plus efficace. Mme RIGAULT dit que quand elle se promène et qu'elle ramasse les papiers qui traînent et il y a des noms et adresses. Mr FARNIER dit qu'il a déjà pris des personnes en train de déposer des débris autour des containers et informe qu'il n'a pas eu le temps de prendre la plaque d'immatriculation. Mr BORDE dit qu'Agglopolys le problème est connu sur les autres déchetteries également. Mr TONDEREAU dit que la chose à faire est de récupérer les déchets et que lorsque l'on a une adresse on aille tout redéposer chez la personne. Mr BORDE demande à tous les élus de relever chaque incivilité et de noter la plaque d'immatriculation pour essayer de s'en sortir.
- Mr LE MENER prend la parole et parle de Festillésime. Ce projet de manifestation a été évoqué lors de la dernière commission culture. Le conseil Départemental subventionne à hauteur de 70% du cachet de l'artiste avec un plafond. Les artistes sont proposés dans un catalogue qui a été vu en commission, certains ont été sélectionnés et si l'on s'inscrit, la date limite est le 15 septembre 2015, il faut donc faire vite. Mr LE MENER dit que cela va faire juste car il faut se mettre en relation avec les artistes. Mr BORDE dit que c'est trop juste pour faire les démarches. Mme RIGAULT demande quelle est la date de la manifestation, Mr BORDE lui dit que c'est à nous de la déterminer. Mr TONDEREAU dit que si on prend les Boudris Brothers, au vu du montant du cachet on ne risque rien par rapport à Festillésime. Mr BORDE propose de voir cela pour 2017. Mme FARNIER demande quand le catalogue pour 2017 va être reçu, Mr LE MENER lui répond mi-juin. Mr RHENY dit qu'il faut prendre le temps pour faire et voir le dossier. Mr BORDE dit que c'est trop juste de monter ce dossier en une semaine et qu'il est plus sage d'attendre et de travailler à partir des catalogues des autres années. Mr BORDE dit qu'il faut trouver un groupe qui convient à tous et qui amène le plus de monde. Mr TONDEREAU demande si on doit obligatoirement prendre un groupe de musique. Mr BORDE lui dit que non mais que de manière générale c'est de la musique classique. Mme MARTY dit que les membres de la commission ont trouvé que ce type de musique est trop élitiste. Mr TONDEREAU dit qu'il faut essayer d'attirer du monde. Mme FARNIER propose les cors de chasse. Mme MARTY demande comment cela se fait que l'information sur cette manifestation n'ait été communiquée que la semaine dernière. Mr LE MENER lui répond qu'il a l'information depuis mi-juin. Mr BORDE rappelle qu'il ne faut pas se précipiter car on a déjà eu une expérience malheureuse et qu'il faut trouver quelque chose de bien. Mr TONDEREAU demande si les Boudris Brothers sont déjà pris pour la fête de la musique. Mme RIGAULT lui répond que l'on ne fait pas la fête de la musique le même jour que les grandes communes. Mme FARNIER dit qu'il faut dès maintenant prévoir la fête de la musique et retenir ce groupe. Mr BORDE dit que cela pourrait se faire le samedi 18 Juin 2016

mais qu'il faudrait voir si l'école de musique suit et si ce groupe est disponible, leur tarif et construire le programme de la soirée dès maintenant.

- Mr RHENY prend la parole concernant les aménagements urgents à faire. Un grillage autour des containers a été posé car il y en avait beaucoup surtout dans les champs avoisinants qui recevaient pleins de détritrus. Il fallait faire quelque chose pour endiguer le problème. Mme FARNIER dit que la poubelle n'a pas été prise en compte dans « la clôture » et qu'elle aurait pu être mise dedans car elle déborde toujours et que ça vole partout. Mr TONDEREAU demande à quoi elle sert, Mme FARNIER lui répond que c'est pour mettre les bouchons des bouteilles et tout ce qui ne se met pas dans les containers. Mr BORDE dit que là c'est la commune qui s'en occupe.
- Mr RHENY parle du marquage au sol de la rue des écoles qui est très effacé. Il informe avoir vu cela avec Mr le Maire et précise que c'est une voie très fréquentée et proche de l'école. L'objectif était de faire les travaux avant la rentrée des classes ce qui n'a pu être fait en raison des conditions climatiques. Tous les passages piétons de la rue des écoles sont ou vont être refaits. Il informe que les problèmes de malfaçon ont été décelés et qu'il a dû négocier la reprise totale de ce qui avait été effectué avec le chef des travaux ce qui a également différé les travaux. L'angle de la route de Villefrancoeur et du chemin de la croix rouge a été repris en raison du changement du bus du SIVOS qui est plus long et ne passait pas. Cela s'est avéré compliqué car c'était pendant les vacances d'été. Il informe que la terre végétale a été récupérée et qu'à cette occasion il a été constaté que la buse d'eaux pluviales à la sortie de la noue était enfoncée et on a dû la remplacer. Le problème d'écrasement est dû au passage des camions et des tracteurs. Mr RHENY informe qu'il reste la signalisation horizontale à faire. Il explique aussi avoir rencontré le chauffeur du bus en amont des travaux pour voir l'emprise souhaitée et dit qu'il a pris 5 m de plus pour être sûr. Mr RHENY présente les photos des travaux. Mr PARIS dit qu'il faut envoyer un courrier au riverain dont les arbres débordent sur la voie publique et qui peuvent gêner le bus, Mr RHENY lui répond que c'est déjà fait.
- Mme FARNIER parle de la journée des associations qui a eu lieu le samedi 5 septembre. 8 associations de la commune étaient présentes dont l'association qui va faire de l'art floral et qui a par ailleurs offert un bouquet à la mairie. Elle informe qu'un pot de l'amitié a été offert par la municipalité et que les associations étaient contentes de cette journée. Elle informe aussi qu'un mail a été reçu ce matin à la mairie concernant cette journée et le fait qu'il faudrait mettre en place une signalétique à l'intérieur et à l'extérieur de la salle. Elle dit que c'est une bonne observation pour l'extérieur mais ne comprend pas pour l'intérieur car chaque association avait mis des signes distinctifs devant leur table. Elle informe que les associations remercient la municipalité et elle remercie les élus qui sont venus à cette journée.
- Mr BORDE donne les décisions supplémentaires :
  - Achat d'extincteurs pour 778.44€ TTC
  - Paiement des analyses d'eau pour 193.15€ TTC
  - Achat de la courroie du tracteur pour 150.16€ TTC
  - Achat de fioul pour 6175.64€ TTC
  - Achat de peinture pour le préau couvert de l'école pour 589.80€ TTC
  - Achat de panneaux pour le marché pour 504 € TTC
- Mr BORDE donne les papiers de l'AFAEL. Mr RHENY précise que c'est à 19h00 et que la date de retour est le 25 septembre 2015.
- Mr BORDE parle du défi-interentreprises et de la participation de la commune pour cette année. Il est décidé que la commune en reparlera l'année prochaine pour former une équipe.
- Mr BORDE rappelle que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 Décembre prochain.

- Le prochain conseil municipal aura lieu Lundi 5 Octobre.
- Mr BORDE lit le courrier de la sous-préfecture de Vendôme concernant les migrants. Il informe que la commune n'a pas de logements vacants. Mme FARNIER dit que ça coûte de l'argent de mettre à disposition des logements. Mr BORDE dit que l'on ne sait pas ce qui sera fait au niveau du département.
- Mr LE MENER parle de la manifestation Amies Voix qui aura lieu le 16 Octobre prochain. Ce sera un spectacle de Ralph Nataf sur les objets grimmés, ce sera ouvert à tous dans la salle des mariages à 18h30. Il informe qu'il va récupérer des flyers et des affiches pour faire de la publicité.
- Mr PARIS veut parler des sondages de sol qui ont eu lieu sur la zone Poisse Mer Clos Colin. Il dit aussi qu'il a été demandé à la DRAC si des fouilles d'archéologie préventives étaient nécessaires. Il informe qu'elles sont obligatoires et qu'on ne sait pas quand elles seront faites et que cela va coûter 0.54€ du m<sup>2</sup>, coût qui n'a pas été budgété. Il précise que ces fouilles seront faites uniquement sur la zone Poisse Mer Clos Colin nous appartenant. Il dit qu'une fois ces premières fouilles faites le résultat sera important car on saura à ce moment si des fouilles complémentaires seront nécessaires en plus ce qui permettra de décider du devenir du projet. Il informe que le prêt à usage de l'agriculteur a été arrêté. Mr TONDEREAU demande pourquoi les fouilles doivent être faites maintenant et pensait qu'elles n'intervenaient qu'après l'étude de faisabilité. Mr BORDE lui répond que non, Mr PARIS complète en disant qu'il faut les deux sinon ce ne sera pas complet mais précise que les fouilles complémentaires ne sont pas obligatoires.
- Mr PARIS parle du merlon situé sur le côté de la déviation et dit qu'il n'a pas été fauché. Mr TONDEREAU dit qu'il y a eu le temps de le faire pendant les vacances. Mr BORDE dit que c'est au Conseil Départemental de l'entretenir. Mr TONDEREAU demande si les démarches ont été faites, Mr BORDE lui répond qu'un courrier a été fait au Conseil Départemental qui a répondu. Il précise que la Commune le fait parfois car sinon ce n'est pas fait et précise qu'aucune convention n'est passée contrairement à ce qui est dit. Mr TONDEREAU dit que les chardons volent chez les riverains et qu'ils proviennent en majorité des voies publiques et les agriculteurs n'ont presque plus de produits pour les détruire.

La séance est levée.